

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_8_24**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruziers, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Présents : 26

Titulaires : Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

**Objet : Approbation des
modalités de transfert des
réseaux d'eau potable et
d'assainissement collectif de
l'extension de la ZA Balagère au
Sispec**

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien,
Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Christian Manificier _ Vice-président expose que les travaux d'extension de la ZA Balagère sur la commune de Chambonas arrivant à leur terme et dans la continuité du point précédent, il convient maintenant d'autoriser le Président à transférer les réseaux de la zone au Sispec. Cela se formalise par le renseignement et la signature d'un formulaire intitulé « Demande de cession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement collectif réalisés sous une maîtrise d'ouvrage privée en vue de leur raccordement au réseau public ». Ce transfert ne pourra intervenir que lorsque la maîtrise d'œuvre aura transmis tous les rapports de contrôle.
Jean-Marc Michel ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le transfert des réseaux d'eau et d'assainissement de l'extension de la ZA de Balagère au Sispec, AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette opération et prendre toutes les mesures nécessaires.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 03/11/2025
Reçu en préfecture le 03/11/2025
Publié le
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_24-DE